



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeu**di 30 Janvier 2020

Nombre de membres en exercice : **85**  
 Nombre de membres présents : **57**  
 Nombre de membres ayant  
 donné pouvoir : **7**  
 Nombre de membres excusés : **0**  
 Nombre de membres absents : **21**

Date de convocation :  
**24 janvier 2020**

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
 Sous-Préfecture de Vire le :

**[- 4 FEV. 2020**

Et Publication le :

**[- 4 FEV. 2020**

L'an 2020, le 30 janvier à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages à la mairie de Vire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers communautaires le 24 janvier 2020

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 24 janvier 2020.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

**8 - Domaines de compétences par thèmes**  
**8.4 - Aménagement du territoire**

**Objet** : Commune de Noues de Sienne - Commune déléguée de Saint-Sever : Signature d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) en vue de la conduite d'une étude de pré-faisabilité sur la friche Granimarbre

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAUT	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
M. Pascal VASTHIER					x

<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAUT	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
M. Pascal VASTHIER					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	x				
<b>PERIGNY</b>					
Mme Christiane PORTIER	x				
<b>PONTECOULANT</b>					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Jean-Pierre BINET	x				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. David MADELAINE					x
M. Yves LECHAPTOIS	x				
M. Jean TURMEL	x				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET		x : représenté par M. Bernard BENOIST			
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Blaise MICARD					x
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Paul MASSUS		x : représenté par M. Jean-Claude RUAULT			
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
M. Hervé BAZIN	x				
M. Hervé DUPARD	x				
Mme Reine EUDE	x				
M. Joseph FAINS	x				
M. Roger LANGLOIS				X : M. Joseph FAINS	
M. Patrick MADELEINE	x				
M. Serge MAUDUIT	x				
M. Jean-Pierre NOURRY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
Mme Marie-Josèphe VIARD	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

**PONT-BELLANGER**

Monsieur Christian MARIETTE

x

**SAINT-AUBIN-DES-BOIS**

M. Jean-Claude TROCHON

x

**SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU**

Mme Catherine GARNIER

x

**SOULEUVRE-EN-BOCAGE**

Mme Nicole BEHUE

x

M. Alain DECLOMESNIL

x

M. Régis DELIQUAIRE

x

Mme Nathalie DESMAISONS

x

Mme Julie DUBOURGET

X :

Mme Nathalie DESMAISONS

M. Didier DUCHEMIN

x

M. Gérard FEUILLET

x

M. Marc GUILLAUMIN

x

M. Francis HERMON

x

Mme Sonja JAMBIN

X : M. Alain DECLOMESNIL

M. Jean-Marc LAFOSSE

x

M. Edward LAIGNEL

x

M. André LEBIS

x

Mme Bérengère LÉBOUCHER

x

Mme Colette LESOUËF

x

M. Claude MAIZERAY

x

Mme Natacha MASSIEU

x

M. Michel MOISSERON

x

Mme Monique PIGNE

x

**VALDALLIERE**

Mme Sarah ANNE

x

Mme Rolande BLIN

x

M. Frédéric BROGNIART

x

Mme Caroline CHANU

x

M. Herve CHANU

x

M. Gilles FAUCON

x

Mme Josette GAUTREAU

x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
M. Rémi LABROUSSE			X : Mme Sarah ANNE			
Mme Anita LAIR						x
M. Gilbert LOUIS	x					
M. Patrick POUPION	x					
Mme Cécile QUESNEE-COUPPEY						x
M. Michel ROCA	x					
Mme Anne ROHEE						x
<b>VIRE NORMANDIE</b>						
M. MARC ANDREU SABATER	x					
Mme Claudine ARRIVE						x
M. Roland BERAS						x
Mme Annie BIHEL	x					
M. Fernand CHENEL	x					
Mme Marie-Ange CORDIER						x
M. Serge COUASNON						x
Mme Nicole DESMOTTES	x					
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	x					
M. Pierre-Henri GALLIER				X : M. Gérard MARY		
Mme Nadine LETELLIER				X : Mme Nicole DESMOTTES		
Mme Catherine MADELAINE						x
M. Gilles MALOISEL	x					
M. Gérard MARY	x					
M. Rémy MAUBANT	x					
Mme Marie-Odile MOREL						x
M. Régis PICOT						x
M. Gaëtan PREVERT						x
Mme Isabelle SEGUIN						x
M. Guy VELANY	x					
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>85</b>			
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>57</b>			
<b>Quorum</b>			<b>43</b>			
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>			<b>64</b>			

Mme Caroline CHANU donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Si l'artisanat et le commerce constituent des services de proximité essentiels à la cohésion et à l'attractivité de nos bourgs-centres, ces activités pâtissent fréquemment d'un déficit en immobilier d'entreprise adapté aux besoins et moyens des acteurs économiques en présence.

Attachés au maintien de pôles de proximité ruraux forts, maillant le territoire et capables de répondre aux besoins de leur population, communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau et commune nouvelle de Noues de Sienne travaillent ensemble en vue de rendre possible l'installation, le développement et la transmission d'activités économiques de proximité sur le bourg de la commune déléguée de Saint-Sever Calvados.

Dans ce contexte, la liquidation judiciaire de l'entreprise Granimarbre, spécialisée dans la taille et le façonnage du marbre, marque la disparition d'un savoir-faire vieux de plus d'un siècle et fait apparaître une friche économique de près d'un hectare.

Aussi, afin d'éviter que se prolonge dans le temps l'emploi de ce foncier dédié au développement économique, l'Intercom de la Vire au Noireau et la commune de Noues de Sienne souhaitent étudier les capacités d'une reconversion du site, en particulier de certains de ses bâtiments, en vue de permettre l'accueil de nouveaux acteurs économiques.

Avant d'envisager une acquisition de ce patrimoine privé, la conduite, par l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN), d'une étude de pré-faisabilité urbaine sur ce foncier permettrait d'approfondir les premières hypothèses de reconversion et d'en mesurer le degré de faisabilité technique et financière.

La réalisation de ce type d'étude, financée à 100 % par l'EPFN qui en est maître d'ouvrage, est conditionnée à la signature par les trois parties prenantes (EPFN – commune de Noues de Sienne – Intercom de la Vire au Noireau) d'une convention annexée à la présente.

Suivant l'avis favorable de la commission « Attractivité du territoire » réunie le 20 novembre 2019, il est donc proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré, habiliter Monsieur le Président, ou son représentant, à signer, avec l'EPFN et la commune de Noues de Sienne, la convention annexée à la présente, relative à la conduite d'une étude de pré-faisabilité sur la friche Granimarbre située sur la commune déléguée de Saint-Sever Calvados, ainsi que tout document relatif à la conduite de cette étude.

## VOTE

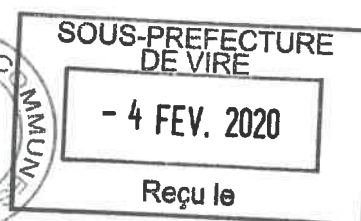
### Vote au scrutin ordinaire :

Pour : 64 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité  Adopté à l'unanimité  Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER







## CONVENTION

relative à l'étude de pré-faisabilité urbaine, technique et économique sur le site GRANIMARBRE

à Noues de Siennes (14)

### ENTRE

- **La Commune de Noues de Siennes**, désignée ci-après « La Collectivité », représentée par son Maire, Monsieur Georges RAVENEL, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal du .....
- **L'Intercom de la Vire au Noireau**, désigné ci-après sous le terme « L'Intercom », représentée par son Président, Monsieur Marc ANDREU SABATER, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 30 janvier 2020,

### ET

- **L'Etablissement Public Foncier de Normandie**, désigné ci-après par les initiales "EPF Normandie", représenté par son Directeur Général, Monsieur Gilles GAL, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du 28 juin 2016,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

## **ARTICLE 1 – CONTEXTE DE L'ETUDE**

Le service développement économique de l'Intercom de la Vire au Noireau et Noues de Sienna souhaite étudier sur le site Granimarbre, actuellement en liquidation judiciaire (fin d'activités 30.04.2019), les possibilités de reconversion en commerce et locaux artisanaux, ainsi que de valorisation d'une partie en réserve foncière.

## **ARTICLE 2 – CONTENU DE LA MISSION**

La collectivité, la communauté de communes et l'EPF Normandie souhaitent un accompagnement pour la définition d'une pré-faisabilité urbaine, technique et économique sur le périmètre identifié (Cf. annexe 1).

La mission comportera trois phases :

- Un diagnostic technique du bâtiment,
- Une approche de capacité au regard des besoins connus de la collectivité,
- Un premier bilan prévisionnel de l'opération et une feuille de route opérationnelle.

## **ARTICLE 3 – CONDITIONS D'INTERVENTION**

L'EPF Normandie :

- assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude,
- organise la consultation des bureaux d'études,
- procède à la sélection des candidats,
- notifie le marché d'étude,
- accompagne la collectivité tout au long de la démarche.

La collectivité et l'Intercom :

- sont associés à la rédaction du cahier des charges et au choix du bureau d'études,
- co-président le groupe de pilotage avec l'EPF Normandie par la participation du ou des élus en charge du dossier,
- s'engagent à faciliter l'accès à toutes les données, études, éléments d'informations jugés pertinents pour alimenter l'étude, et ce avant et pendant la durée de l'étude,
- s'engagent à se rendre disponible pour la préparation de l'étude et pour le bon déroulement de l'étude par la présence du ou des élus et du technicien en charge du dossier,
- s'engagent à fournir les contacts avec les organismes qui pourraient être associés à la réalisation.

L'étude de pré-faisabilité ne pourra démarrer qu'une fois l'ensemble des données et documents nécessaires réunis (documents d'urbanisme, études réalisées, plans, enquête, DTA, études pollution, ...).

Les besoins de documents techniques tels que levé topographique, plan des bâtiments en présence, etc... devront avoir été évalués au préalable. Dans le cas où ces documents n'existent pas et où leur nécessité est avérée, ils devront être réalisés en amont de l'étude de pré-faisabilité.

L' élu référent sera le principal contact de l'EPF Normandie et sera en capacité de prendre les décisions nécessaires pour valider les différentes étapes de l'étude.

Les résultats de l'étude sont propriété de l'EPF Normandie, de la collectivité et de l'Intercom.



#### **ARTICLE 4 – FINANCEMENT DE L'INTERVENTION**

Le coût total de la démarche d'étude et des éventuels documents techniques complémentaires (repérages amiante et plomb, géotechnique, géomètre...) est financé à 100% par l'EPF Normandie, dans un plafond maximal de 20 000 € HT.

#### **ARTICLE 5 – DUREE D'APPLICATION**

La présente convention :

- prend effet à sa notification par l'EPF Normandie à l'ensemble des signataires.
- est conclue jusqu'au rendu définitif de l'étude.

Fait à ....., le .....

**Le Maire de la Ville  
de Noues de Sienne**

**Georges RAVENEL**

**Le Président  
de l'Intercom de  
la Vire au Noireau**

**Marc ANDREU SABATER**

**Le Directeur Général  
de l'EPF Normandie**

**Gilles GAL**

## ANNEXE 1

Plan en attente

PROJET